















Payez contre ce chèque,
non endossable, sauf au profit d'une banque ou d'un organisme visé par la loi



dix cent cinquante

€ 650

A LAUGIL SFTE

Payable en France

01542 00050836000

MONTARGIS
2 RUE DE VAUBLANC
45204 MONTARGIS CEDEX

M VINCENT NICOT
CHEZ MME LEPLAT
7 RUE DES JARRIERS
45700 VILLEMANDEUR

A: LE CRES

Le: 28/02/2024

Tél : 02 38 89 57 00

0000301

1542

(61)

N° de chèque

Code guichet

0000301 00450100039084 154250836000

N° de dossier de l'emprunteur :

Document remis au Prêteur par le Prestataire de service, ci-après dénommé le prêteur -
 Titulaire du crédit : SAS S.F.T.E. 13881 AUBAGNE CEDEX
 N° Intermédiaire ORIAS : 13004843
 N° RCS : 391953023 - MARSEILLE

Le Prestataire de service :

Nom : SAS S.F.T.E.
 Adresse : Chemin de l'Aumône vieille - CS 30850
 13881 AUBAGNE CEDEX
 N° Intermédiaire ORIAS : 13004843
 N° RCS : 391953023 - MARSEILLE

Nom :
 Adresse :

L'Emprunteur/L'Acheteur ci-après dénommé l'« Emprunteur » ou l'« Acheteur » :

Civilité, Nom, Prénoms :

Nom de jeune fille :

Né(e) le : à :

Adresse :

Description du bien (s) ou de la (s) prestation(s) de services :
 Le descriptif doit être suffisamment détaillé et doit correspondre à ce qui est indiqué dans le bon de commande ainsi que dans le contrat de crédit.

Le soussigné, en sa qualité de Vendeur ou de Prestataire de service, après avoir été informé par le Prêteur de l'acceptation du crédit dans le délai visé à l'article L. 312-52 du code de la consommation, certifie sous sa responsabilité :

- Que la livraison du bien à l'Acheteur et/ou la réalisation de la prestation de service a été réalisée conformément au contrat de vente conclu par ce dernier.
- Que l'offre de contrat de « crédit accessoire à une vente » a été signée par l'Emprunteur :
 - ☐ dans l'établissement du Vendeur ou du Prestataire de service ou en foire et salon.
 - Que dans le cadre d'une vente réalisée dans l'établissement du Vendeur ou du Prestataire de service l'Acheteur : ☐ a demandé ☐ n'a pas demandé à être livré immédiatement dans les conditions prévues aux articles L. 312-47 et R. 312-20 du Code de la consommation, ramenant le délai de rétractation à la date de livraison du bien et/ou de la réalisation de la prestation de service, lequel ne peut jamais être inférieur à 3 jours ou excéder 14 jours.
 - ☐ au domicile de l'Emprunteur ou dans tout autre lieu que l'établissement du Vendeur ou du Prestataire de service.
 - ☐ par une technique de communication à distance (en Vente à Distance).

- Que le montant du versement comptant a été intégralement versé par l'Acheteur.

En conséquence, le soussigné, en sa qualité de Vendeur ou de Prestataire de service :

- demande au Prêteur de procéder à la mise à disposition des fonds d'un montant de euros au titre du contrat de crédit ci-dessus référencé.
- se reconnaît responsable et s'engage à rembourser le Prêteur, à sa première demande, à concurrence du montant total du financement et de toutes autres sommes stipulées au contrat de vente signé par l'Acheteur :
 - au cas où les stipulations ci-dessus n'auraient pas été respectées.
 - en cas d'inexactitude dans les informations mentionnées sur l'offre du contrat de vente ainsi que sur les présentes, ou tout autre document.

Date :
 Signature du Vendeur
 ou du Prestataire de service :

Cachet Commercial
SAS S.F.T.E.
 Chemin de l'Aumône vieille - CS 30850
 13881 AUBAGNE CEDEX
 N° Intermédiaire ORIAS : 13004843
 N° RCS : 391953023 - MARSEILLE

ATTESTATION DE LIVRAISON

L'Emprunteur/Acheteur reconnaît en signant la présente attestation sans réserve :

- que la livraison du bien et/ou la fourniture de la prestation de service ci-dessus désigné(e) a été pleinement effectuée conformément au contrat principal de vente préalablement conclu avec le Vendeur ou le Prestataire de service ;
- que cette livraison ou fourniture est intervenue le :

Il reconnaît que conformément à l'article L. 312-48 du code de la consommation ses obligations au titre du contrat de « crédit accessoire à une vente » ci-dessus référencé prennent effet à compter de la livraison du bien ou de la fourniture de la prestation de service. En conséquence, il demande au Prêteur, par la signature de la présente attestation et en sa qualité d'Emprunteur, de procéder à la mise à disposition des fonds au titre dudit contrat de « crédit accessoire à une vente ».

Date :

Date :
 Signature Emprunteur :